

/ OUVRANT-DROIT / AYANT-DROIT

avril 2013

CAMIEG – REMBOURSEMENTS PRIS EN CHARGE PAR LA CAMIEG. COMMENT REMPLIR LA FEUILLE DE SOINS ?

SI VOUS ÊTES LA PERSONNE RECEVANT LES SOINS ET L'ASSURÉ, VOUS ÊTES DONC OUVRANT-DROIT CAMIEG

Inscrivez seulement ►
votre **NOM**, votre **PRÉNOM**,
votre **NUMÉRO DE**
SÉCURITÉ SOCIALE ET
votre **DATE DE NAISSANCE**.

cerfa
N° 12541 *01

Art R. 951-40 et suivants du Code de la sécurité sociale
Art. L. 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

feuille de soins - médecin

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) (*)

nom et prénom
(surtout, s'il y a lieu, du nom d'épouse)

numéro d'immatriculation

date de naissance

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom
(surtout, s'il y a lieu, du nom d'épouse)

numéro d'immatriculation

ADRESSE de L'ASSURE(E)

MEDECIN (à remplir par le médecin)

identification du médecin ou de l'établissement

si les soins sont dispensés à titre honorifique, décrivez l'établissement
caract. de cet établissement

médecin salarié
n° d'identification

spécialité

code de l'organisme de rattachement
en cas de dispense d'avance des frais
(à remplir par le médecin)

N'oubliez pas de signer la feuille de soins avant de l'adresser à :
Camieg - 92011 Nanterre Cedex

Nous vous rappelons que le traitement de vos feuilles de soins se fait à partir de la reconnaissance de votre N° de sécurité sociale. Celui-ci doit être parfaitement lisible et en particulier lorsqu'il s'agit de traitement automatisé (scanner).

En tout état de cause, il est fortement conseillé de conserver une copie de vos feuilles de soins jusqu'au remboursement total Camieg + Mutieg (si nécessaire).

SI VOUS ÊTES LA PERSONNE RECEVANT LES SOINS MAIS PAS L'ASSURÉ, VOUS ÊTES DONC AYANT-DROIT CAMIEG

Indiquez ►
vos **NOM** et **PRÉNOM** ;
votre **NUMÉRO DE**
SÉCURITÉ SOCIALE
si vous en avez un,
votre **DATE DE NAISSANCE**.

Inscrivez ►
Indiquez le **NOM** et le
PRÉNOM de l'assuré
(l'Ouvrant droit) dont vous
dépendez ainsi que son
ADRESSE et son **NUMÉRO**
DE SÉCURITÉ SOCIALE.

cerfa
N° 12541 *01

Art R. 951-40 et suivants du Code de la sécurité sociale
Art. L. 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

feuille de soins - médecin

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) (*)

nom et prénom
(surtout, s'il y a lieu, du nom d'épouse)

numéro d'immatriculation

date de naissance

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom
(surtout, s'il y a lieu, du nom d'épouse)

numéro d'immatriculation

ADRESSE de L'ASSURE(E)

MEDECIN (à remplir par le médecin)

identification du médecin ou de l'établissement

si les soins sont dispensés à titre honorifique, décrivez l'établissement
caract. de cet établissement

médecin salarié
n° d'identification

spécialité

code de l'organisme de rattachement
en cas de dispense d'avance des frais
(à remplir par le médecin)

**N'oubliez pas de signer la feuille de soins avant de l'adresser à votre Caisse
primaire d'assurance ou autres organismes dont vous dépendez (MSA Régime Etudiant, etc).**

REMBOURSEMENTS COMPLEMENTAIRES CAMIEG

Une fois le traitement exécuté par votre CPAM ou autres organismes, dans la plupart des cas, les informations sont transmises automatiquement à la Camieg qui vous remboursera, si besoin, la part des remboursements complémentaires.

Sur votre bordereau de remboursement figure la mention « Ce décompte a été transmis à la Camieg ». Si elles ne sont pas transmises automatiquement à la Camieg, vous devez renvoyer une copie de votre bordereau de remboursement (Cpam ou autres organismes) à la Camieg qui vous remboursera, si besoin, la part des remboursements complémentaires.

Il ne faut pas rajouter en manuscrit Le NOM, le PRÉNOM et le NUMÉRO DE SÉCURITE SOCIALE de l'Ouvrant-droit Camieg dont vous dépendez.

Cela peut générer des rejets de traitement.



assuré social
n° de Sécurité Sociale
Pour tout contact 36 46
Accédez aux informations et services de votre caisse d'Assurance Maladie

CPAM du LOIRET Place du Général de Gaulle
45021 ORLEANS CEDEX 1

M:

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/11/2012 au 30/11/2012 .

Ce document regroupe les paiements effectués par votre caisse d'assurance maladie et ceux de votre organisme complémentaire.

pour information

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé comp.	taux comp.	montant comp.
-------	------------------------	--------------	-------------------	------	---------------------	------------	---------------

Adressez votre bordereau de remboursement à : Camieg - 92011 Nanterre Cedex

PERSONNELS CONVENTIONNÉS CCAS, MÉDECINS

S'ils ont opté pour la Camieg, les personnels conventionnés de la CCAS, les agents exerçant une activité médicale ou sociale au profit des industries électriques et gazières, bénéficient des remboursements 'Part complémentaire' du régime spécial maladie des IEG.

Les feuilles de soins doivent être adressées directement à la Caisse primaire d'assurance dont ils dépendent.

Une fois le traitement exécuté par la CPAM, dans la plupart des cas, les informations sont transmises automatiquement à la Camieg qui effectuera, si besoin, la part des remboursements complémentaires.

Sur le bordereau de remboursement figure la mention « Ce décompte a été transmis à la Camieg ».

Si elles ne sont pas transmises automatiquement à la Camieg, il faut renvoyer une copie du bordereau de remboursement (Cpam) à la Camieg qui effectuera, si besoin, la part des remboursements complémentaires.



MUTIEG - REMBOURSEMENTS PRIS EN CHARGE PAR LA CAMIEG

REMBOURSEMENTS SUPPLEMENTAIRES MUTIEG

Une fois le traitement exécuté par la Camieg, dans la plupart des cas, cette dernière transmettra automatiquement les informations à la Mutieg (CSMA ou CSMR) qui vous remboursera, si besoin, la part des remboursements supplémentaires.

Sur votre bordereau de remboursement figure la mention « Ce décompte a été transmis à votre organisme complémentaire ».

Si vous constatez que les remboursements normalement dus par la Mutieg ne vous sont pas versés, renvoyez votre bordereau de remboursement à la Mutieg en y faisant figurer votre N° d'adhérent Mutieg.

MUTIEG - REMBOURSEMENTS NON PRIS EN CHARGE PAR LA CAMIEG

Certains soins ne sont pas pris en charge par la Camieg, par contre, ils le sont par la CSMA et CSMR. Vous trouverez la liste des soins pris en charge par la Mutieg seule et les cas particuliers sur son site Internet :

Pour la CSMA : http://www.mutieg.fr/CSM/salarie_modalite_remboursement.php

Pour la CSMR : http://www.mutieg.fr/CSMR/retraite_modalite_remboursement.php

Dans ce cas, vous devez envoyer directement votre facture à la Mutieg :

CSMA Adresse : Mutieg A ASSO 47 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS

- Vous pouvez également transmettre vos éléments par mails, directement sur le site internet de la Mutieg : http://www.mutieg.fr/CSM/salarie_poser_question.php

CSMR Adresse : Mutieg R ASSO 47 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS

- Vous pouvez également transmettre vos éléments par mails, directement sur le site internet de la Mutieg : http://www.mutieg.fr/CSMR/retraite_poser_question.php

N'oubliez pas de rajouter en manuscrit sur votre facture ou votre bordereau de remboursement Camieg votre N° d'Adhérent CSMA ou CSMR.